

Conseil Municipal du mercredi 18 janvier 2023.

Présents : Hauchart Nicole – Borrel Serge – Pouillen Mireille – RYAN-Schubert Corine – De Colasson Hugues – Pouillen Alain – Bostborge Salma – Giraudot Stéphanie – Barbier Henri – Brun Eric (arrivé à 18h15) – Pinel Christiane – Zolotoff Pascale.

Procurations : Patrice Lartigaud à Alain Pouillen – Michel Massard à Nicole Hauchard.

Début de séance à 18h05

Ordre du jour :

1) Clôture de l'appel à Manifestation d'Intérêt et choix de l'opérateur pour l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol, lieu-dit Pain Bénit

Pour valoriser la décharge de terre, dont l'autorisation de dépôt n'a pas été renouvelée suite à son terme en 2019 ; nous proposons l'installation d'une centrale au sol de panneaux photovoltaïques. Toutes les formalités administratives ont été confiées à un investisseur, pour une superficie de 1.2 hectare. Avec une échéance de mise en service en 2026.

La commune percevra une indemnité d'occupation des sols de 12.000€ (1 seule fois); ainsi qu'un loyer annuel de 12.000€, et une taxe professionnelle d'environ 4000€/an.

L'Appel à Manifestation d'Intérêt s'est clôturé le 16 janvier ; avec des procédures bien respectées, et inattaquables.

La société AMIRINCO a été la seule entreprise à déposer un dossier : nous allons donc leur confier le chantier ; avec obligation de réaliser une étude de préservation de la faune et de la flore, de même que les sols.

Elle va également réaliser un projet paysager pour intégrer la centrale photovoltaïque au paysage, qu'il soit le moins visible possible. Elle sera clôturée et l'entretien en sera assuré par AMARINCO.

Nécessité de signer une promesse de bail (30 ans) notariée.

- **VOTE à l'unanimité de l'autorisation donnée à Mme Le Maire de signer la promesse de bail notariée.**

2) Clôture de l'Appel à Manifestation d'Intérêt et choix de l'opérateur de construction d'un hangar à toiture photovoltaïque sur la parcelle YL 172 – YL 174. (Le Tavaillon de L'Allier)

En novembre dernier, délibération a été prise pour la construction d'un hangar à toiture photovoltaïque pour le Tavaillon de l'Allier, à livraison pour mi-2024 : cela permettra de doubler la surface du bâti.

La ComCom porte le projet d'extension pour un montant de 820. 000€

La commune met à disposition les parcelles YL 172-174. Le hangar, d'une surface de 1565m² sera financé par la production de l'électricité photovoltaïque. Il n'y aura aucun frais pour la mairie.

L'Appel à Manifestation d'Intérêt est paru dans une publication locale ; sur un périmètre réduit : il s'est clôturé le 05 janvier. Seule entreprise à avoir déposé un dossier de candidature conforme : la société AMARINCO. Les procédures sont à chaque fois scrupuleusement respectées ; afin d'être inattaquables.

Nécessité, au préalable à tous travaux, de signer une promesse de bail notariée, pour une durée de 30 ans avec la société AMARINCO.

- **VOTE à l'unanimité pour l'autorisation à Mme Le Maire de signer la promesse de bail notariée.**

Information :de Hugues de Colasson concernant le Musée de l'Automobile.

- Il s'agit d'un projet d'autoconsommation collective. La production électrique sera injectée dans le réseau ENEDIS qui alimentera les compteurs des bâtiments communaux (environ 16).
- La toiture sera en bac-acier spécial photovoltaïque sur toute sa surface, conçu pour porter le poids des panneaux, avec des ancrages spéciaux pour ne pas avoir à repercer les lames.
- Le financement est quasiment bouclé. Le projet sera soumis aux financeurs à l'automne.

3) Nouvelle tarification de l'éclairage du stade de foot

- **Nouveaux tarifs applicables au 1^{er}/02/2023.**
- La hausse des tarifs de l'électricité nous contraint à ajuster les tarifs de l'éclairage du terrain de foot.
- **Pour information** : sur une période de 6 ans, l'éclairage a coûté environ 14.000€.
- Le tarif actuel de l'éclairage est de 20€, pour un match (avant et après le match) qui dure environ 3h. Il y a nécessité de le passer à 40€
- Le tarif de location du terrain reste inchangé.

- **VOTE à l'unanimité du tarif de l'éclairage du stade de foot à 40€ par séance.**

Information : de Hugues de Colasson, concernant le Centre Omnisports

- La société SPIE est venue pour étudier l'éclairage intérieur qui n'est pas satisfaisant en quantité et qualité.
- L'installation, dans la salle de pratique, de 28 projecteurs LED variables en intensité de 330W coûterait 39.500€ (soit 1500€/spot).

- L'installation d'un éclairage fonctionnel des couloirs, salles de réunions-bureaux et des vestiaires reviendrait à 15.690 €.
 - C'est un projet qui est éligible au Programme Fonds Verts ; nous étudierons cette possibilité avec Mme DUMONT, responsable des financements Etat.
-

4) Nouvelle tarification du petit gymnase.

- Le petit gymnase est revenu dans le giron de la commune, les recettes liées à son occupation n'iront plus au SIESS.
- De nouvelles règles sont proposées pour la location, avec une caution de 500€ ; ainsi que de 50€ pour les clés.
- Les tarifs de location restent inchangés pour 2023, mais nous allons analyser avec vigilance le poids financier du chauffage ; dont nous n'avons pas encore l'idée précise du coût réel ; car il n'y a pas de compteur dédié (un devis est en cours).
- Avant la rentrée de septembre 2023, un bilan d'étape sera fait ; et les tarifs seront éventuellement réévalués.

➤ **VOTE à l'unanimité de la nouvelle tarification du petit gymnase.**

5) Débat d'orientation budgétaire.

✓ Où en sommes-nous en 2022 ?

- En frais de fonctionnement : ** dépenses : 1.152 606 € : moins que 2021.
** Recettes : 1.480.204 € : moins que 2021.
** Solde : 327 597 €
- En investissements : ** dépenses : 258.344 € (dont 121.000 de remboursements d'emprunt et 144.000€ de matériel.) – recettes 219 263 € - Soit un déficit 39 081 € plus un reste à réaliser de 6 459 €

- En 2020, nous avons remboursé 154 527€ d'emprunts ; puis nous sommes passés à 115.000 € en 2022.
- Les emprunts de la mairie ont été renégociés sur 40 ans par l'ancienne équipe ; ce qui porte les remboursements jusqu'en 2043 !
- En 2023, nous allons rembourser 117.000 € : ces différences tiennent au fait que les taux des emprunts sont variables.
- Pour 2023 : il nous resterait 173.000 €, une fois les emprunts remboursés.
- Nous aurons également une embellie avec la vente de la gendarmerie (65.000€), une parcelle de lotissement vendue (19.500 €)
- Nous notons une stabilité des charges concernant le personnel, sauf le doublement des charges pour les contractuels (hausse de salaires « digérées » et remplacement de M.Escales par un poste de contractuel .
- Nous constatons pour le moment une augmentation de 35% de l'électricité, 83% du chauffage (fuel chaudières) et 27% des combustibles (bois chaufferie) ; ainsi que de 181% des frais de voiries.

✓ A prévoir pour 2023 :

- Changer les garde-corps du Pont de Marmont : 7.500 €.
- Réhabilitation du locatif rue du Roussillon : 55.000 € (travaux pour avoir un gain de plus de 30% sur les coûts de l'énergie).
- Même chose pour le logement au-dessus de la poste, et à côté de l'hôtel ; à chiffrer.
- Travaux d'étanchéité des toits-terrasses de l'hôtel-restaurant à chiffrer.
- Presbytère : accès aux salles du rez-de-chaussée à chiffrer.
- Magasin maison Vazeille : travaux pour mettre aux normes d'accueil PMR et incendie : dossier à flécher pour subventions et chiffrer.
- Réparation des dégradations faites au petit gymnase.
- Réseau électrique de l'hôtel qui est obsolète, ; la commission de sécurité d'arrondissement ayant émis un avis défavorable : nous avons jusqu'en juin de cette année pour nous mettre aux normes.
- WC publics du village : à l'étang et sur la place du Crédit Agricole. Installation de WC automatiques ? chiffrage à réaliser.
- Écoquartier : 210.000 € restent à payer. TVA à régler cette année : 71.000 €
- Plantations gîte : 4134 €

- Plantations village et musée : 1926€
- Plantation haies : 1782€

✓ Equipements à prévoir pour 2023 :

- Ordinateurs : 3000 € environ.
- Contrat de maintenance informatique : environ 2000 €
- Renouvellements extincteurs à chiffrer
- Chauffage grange à chiffrer
- Grilles de sécurité au tennis à chiffrer
- Caméras de surveillance : dossier et devis en cours.
- Benne 3 points à chiffrer

✓ Projets validés :

- Salle des Fêtes : total 462.598€ HT – dont 349.096€ de subventions Etat-Département – Région – **Reste à la charge de la commune : 113.501€.**
- PIT : total : 138.950€ HT – dont 106.141€ de subventions Etat-département-**Reste à la charge de la commune : 32.809€**
- Grange rue traversière : 35.133€ HT – dont 14.963€ de subventions Département.
- 2 place de la Poste : 42.000€ HT dont 27.024€ de l'Etat.
- Musée de l'auto : 152.566€ HT dont indemnités assurance 144.964€ TTC.
- Aménagement de la salle des fêtes : 59.598€ HT dont 47.678€ de subventions Europe. Reste à charge de la commune : 11.920€

✓ Projets à valider, à déposer :

- **Les dates butoirs pour déposer les dossiers sont passées de février à juin 2023.**
- Etude magasin Casino : 30.000€ : partenariat avec Auvergne Habitat : nous aurions à régler 50% de la Maitrise d'œuvre (extension du magasin – réhabilitation des logements au-dessus – déplacement de la mairie au presbytère)

- Voirie : 140.000€ sur 2 ans, soit 70.000€ par an
 - Réhabilitation de l'habitat locatif.
 - « Halle nature » et ancien stade : 60.000€
 - Cuves de récupération d'eau pour le hangar des Tavaillons.
 - Travaux maison Vazeille.
 - Musée : projet photovoltaïque en autoconsommation : 145.000€ (étude par SDE 03), le Département et la DETR suivent à 45%.
-

6) Questions diverses.

- commencer à travailler sur le projet de l'école.
- le 24 janvier, Mr Barandon (Assemblia) vient visiter le Foyer Logement avec un architecte.
- le restaurant « LA TAVERNE » va fermer ses portes. Son propriétaire demande à venir à Bellenaves avec son camion pizza.

Séance close à 20h22